

PROJET DE MOTION

Pour l'ouverture de discussions avec la commune de Confignon concernant les parcelles du PLQ des Cherpines situées sur son territoire en vue d'une éventuelle modification des limites territoriales communales

Considérant :

- Que le projet de développement des Cherpines constitue l'un des projets d'urbanisation les plus importants du canton de Genève et vise notamment la création de logements, d'équipements publics et d'espaces publics ;
- Que ce périmètre de développement se situe à cheval sur les territoires des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon ;
- Que la population de la commune de Confignon a rejeté, lors de la votation communale du 8 mars 2026, le plan localisé de quartier (PLQ) des Cherpines concernant la partie située sur son territoire ;
- Que ce rejet crée une situation nouvelle pour l'avenir du projet dans ce secteur ;
- Que la commune de Plan-les-Ouates a historiquement manifesté sa volonté de participer activement au développement du secteur des Cherpines et à la création de nouveaux logements ;
- Que les développements prévus sur cette seconde partie du quartier, hormis les logements, sont nécessaires à la qualité de vie prévue pour l'entier des Cherpines, mais également pour la région (ESII, locaux pour les jeunes, place publique, commerces, équipements culturels, etc.)
- Que, dans un contexte de pénurie de logements dans le canton de Genève, il est nécessaire d'examiner toutes les pistes permettant de faire avancer des projets structurants pour la région ;
- Qu'une piste pourrait consister en une modification des limites territoriales entre les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon ;
- Qu'une telle évolution permettrait que la partie du PLQ des Cherpines aujourd'hui située sur le territoire de Confignon soit intégrée au territoire communal de Plan-les-Ouates.

En conséquence, sur initiative du groupe Le Centre - les Verts'Libéraux,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

Par X oui, X non, X abstentions

Le Conseil administratif :

- À prendre contact avec les autorités de la commune de Confignon afin d'ouvrir des discussions à la suite du rejet du PLQ des Cherpines par la population de Confignon le 8 mars 2026 ;
- À étudier, en parallèle d'une éventuelle opération foncière, la possibilité d'une modification des limites territoriales entre les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates afin que la partie du PLQ des Cherpines située sur le territoire de Confignon puisse être rattachée à celui de Plan-les-Ouates ;
- À évaluer les implications juridiques, institutionnelles, financières et territoriales d'un tel scénario, notamment en lien avec les autorités cantonales ;
- À informer régulièrement le Conseil municipal des résultats de ces discussions et des options qui pourraient être envisagées pour l'avenir du secteur.

Sur initiative et pour le groupe Le Centre – Les Verts'Libéraux : Vincent Casares, Anita de Mitri, Claudio Fedele, Marc Guillermin, Suzanne Queijo Haddad, Denis Thorimbert et Isabelle Willimann

Pour le groupe PLR : Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Marie-José Molla

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de développement des Cherpines constitue depuis plusieurs années l'un des principaux projets d'urbanisation de la région genevoise. Situé à cheval sur les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, ce secteur est appelé à jouer un rôle important dans la réponse aux besoins en logements et en infrastructures publiques dans le canton de Genève. Il s'inscrit par ailleurs dans la volonté cantonale de densifier certaines zones urbanisables afin de répondre à la croissance démographique et à la pénurie persistante de logements.

Le développement de ce secteur représente également une opportunité importante pour renforcer l'offre de logements accessibles à la population, tout en permettant la création d'équipements publics, d'espaces publics de qualité et d'infrastructures adaptées aux besoins futurs des habitants.

Toutefois, la votation communale organisée à Confignon le **8 mars 2026**, qui a conduit au rejet du plan localisé de quartier (PLQ) des Cherpines concernant la partie située sur le territoire de cette commune, crée une situation nouvelle pour l'avenir du projet dans ce périmètre.

Ce résultat démocratique doit naturellement être respecté. Il traduit les interrogations et les préoccupations exprimées par la population de Confignon quant à l'évolution de ce secteur.

Dans le même temps, il invite les autorités concernées à réfléchir aux perspectives possibles pour l'avenir du projet et aux solutions permettant de poursuivre, dans la mesure du possible, un développement cohérent du périmètre des Cherpines.

Du point de vue de la commune de Plan-les-Ouates, l'intérêt pour la cohérence du développement du secteur des Cherpines demeure réel. Ce projet s'inscrit dans une vision d'aménagement du territoire visant à accueillir de nouveaux habitants, à développer des infrastructures adaptées et à accompagner de manière maîtrisée l'évolution du territoire communal.

Dans ce contexte, il apparaît opportun d'ouvrir un dialogue avec les autorités de la commune de Confignon afin d'examiner les suites qui pourraient être données à la suite de cette votation populaire. Une telle démarche permettrait d'explorer différentes pistes et d'évaluer les possibilités existantes pour l'avenir du secteur.

Parmi elles pourrait notamment figurer la possibilité d'une modification des limites territoriales concernant les parcelles du périmètre du PLQ des Cherpines situées sur le territoire de Confignon. Une telle hypothèse permettrait d'examiner si une évolution foncière pourrait faciliter la poursuite d'un développement cohérent du secteur.

Dans cette perspective, il pourrait également être pertinent d'étudier la possibilité d'une modification des limites territoriales entre les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, afin que la partie du périmètre du PLQ des Cherpines actuellement située sur le territoire de Confignon puisse être intégrée au territoire communal de Plan-les-Ouates.

Une telle évolution pourrait permettre d'assurer une meilleure cohérence territoriale et urbanistique dans le développement du secteur, tout en clarifiant les responsabilités institutionnelles liées à l'aménagement, à la planification et à la réalisation des infrastructures publiques.

Il convient naturellement de rappeler qu'une modification des limites territoriales communales relève de procédures spécifiques et nécessite l'intervention des autorités cantonales compétentes. L'objectif de la présente motion n'est donc pas de préjuger d'une telle décision, mais simplement d'inviter le Conseil administratif à examiner cette piste et à ouvrir des discussions exploratoires avec les autorités concernées.

La présente motion vise ainsi à permettre une réflexion constructive et pragmatique sur l'avenir du secteur des Cherpines, dans l'intérêt du développement harmonieux du territoire et dans le respect des processus démocratiques.